



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE

par le soussigné, Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim, de la susdite municipalité;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Agapit tiendra une séance extraordinaire le 18 janvier 2018 à 19 heures, à la salle du conseil municipal, du Complexe des Seigneuries, situé au 1080 avenue Bergeron, pour adopter le règlement de taxation 2018 portant le numéro 440-01-18.

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du règlement de taxation 2018 portant le numéro 440-01-18;
3. Période de questions,
4. Levée de l'assemblée

**DONNÉ** à Saint-Agapit, ce onzième jour du mois de janvier 2018.

Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryon Leclerc, directeur général secrétaire trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, le 11 janvier 2018 à chacun des endroits suivants, savoir : Complexe des Seigneuries et bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de janvier 2018.

Maryon Leclerc, Directeur général secrétaire trésorier par intérim